



Entraînement d'été 2026

Processus de candidature des cadets-cadres

Changements pour l'été 2026 :

(Des URL et des codes QR pour les liens dans le texte sont fournis au verso)

Pour éviter les conflits avec les activités de fin d'année scolaire, telles que les examens, les bals et les cérémonies de remise des diplômes, l'horaire de l'instruction d'été et la durée de la formation préalable au camp pour les cadets-cadres ont été ajustés. Les dates d'emploi des cadets-cadres sont disponibles sur la page d'information des cadets-cadres dans C365 et sur Canada.ca. Processus de candidature pour les cadets-cadres.

Étape 1. Passez en revue la liste des postes de cadets-cadres disponibles sur Cadet365 et déterminez les postes et les emplacements pour lesquels vous voulez présenter une candidature. Établissez l'ordre de priorité des postes et prenez note des documents justificatifs requis qui peuvent être nécessaires au processus de sélection.

Étape 2. Rassemblez les documents justificatifs de votre candidature, au besoin, pour soumission à votre URSC avec votre candidature. Les détails et les liens vers les formulaires requis et les documents se trouvent au verso.

Étape 3. Discutez de votre candidature avec le personnel de votre corps de cadets/escadron, y compris :

- les postes qui vous intéressent;
- les documents justificatifs requis, au besoin;
- la révision de vos renseignements personnels, d'entraînement, de participation, de qualification et médicaux dans Forteresse¹.
- demandez au personnel de votre corps de cadets/escadron de créer et soumettre votre candidature dans Forteresse.

¹Remarque : Si vos renseignements dans Forteresse ne sont pas exacts, demandez au personnel de votre corps de cadets/escadrons de les corriger avant la date limite pour présenter une candidature. (Votre corps de cadets/escadron peut encore soumettre votre candidature à ce moment-là, car le classement et la sélection ne se feront qu'après la date limite et seront fondés sur les renseignements disponibles à ce moment-là).

Étape 4. Si vous postulez comme cadet reporter, stage en TI et/ou instructeur du CTAN, remplissez le formulaire de demande ou d'information applicable dans C365 avant la date limite.

Étape 5. Si vous êtes sélectionné, une offre de participation sera publiée dans Forteresse à votre corps de cadets/escadron le jour ou peu après la date indiquée dans le calendrier.

Votre corps de cadets/escadron vous fournira une copie de l'offre de participation. Passez-la en revue avec votre/vos parent(s)/tuteur(s)², en notant le poste et l'emplacement pour lesquels vous avez été sélectionné et vérifiez que vos renseignements personnels sont exacts.

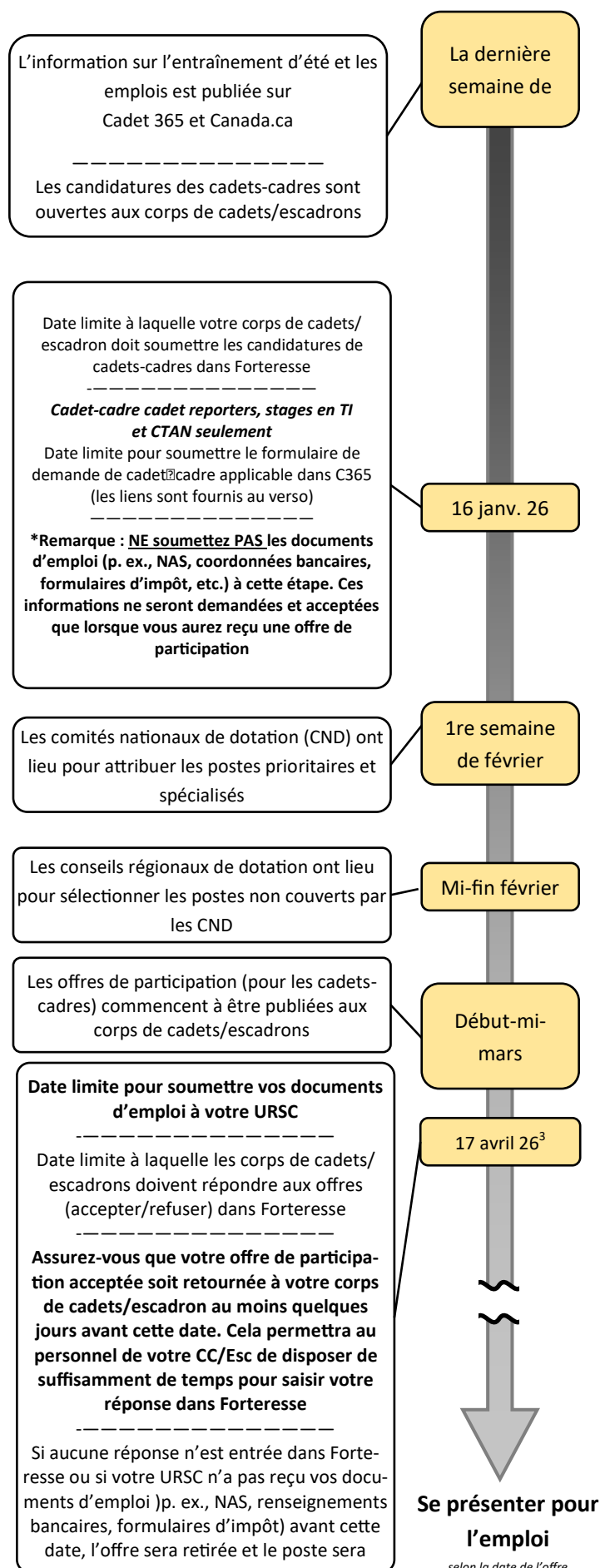
Indiquez si vous acceptez l'offre, complétez toute autre information requise, signez le formulaire et faites-le signer par votre/vos parent(s)/tuteur(s)² le cas échéant.

Retournez le formulaire dûment rempli au personnel de votre corps de cadets/escadron pour qu'il saisisse votre acceptation ou refus de l'offre dans Forteresse.

À ce moment, vous devez également soumettre les documents d'emploi requis (p. ex., preuve de NAS, renseignements bancaires), tels que demandés, avant la date limite.

²Remarque : La signature du parent/tuteur n'est pas requise si vous avez atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire d'origine.

Calendrier de candidature et de sélection



³Remarque : si vous êtes sélectionné tardivement, vous disposez généralement d'un minimum de dix (10) jours à compter de la date de publication de l'offre de participation à votre corps de cadets/escadron pour accepter l'offre avant qu'elle ne soit annulée.



Processus de candidature des cadets-cadres (verso)

Exigences minimales pour être pris en considération pour un poste de cadet-cadre :

- Être actuellement actif/active sur l'effectif d'un corps de cadets/escadron.
- Avoir 16 ans avant le 1^e jour d'emploi et ne pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le dernier jour de l'emploi.
- Avoir terminé la **phase 3/Étoile d'argent /niveau 3** à la fin de l'année d'entraînement.
- Soyez au moins **m2/sgt** dans votre corps/escadron.
- déjà participé à de l'entraînement d'été.
- Être légalement autorisé.e à travailler au Canada.
- Avoir un numéro d'assurance sociale valide et un compte bancaire personnel à votre nom.
- Fournir les documents suivants au bureau de dotation de votre URSC **APRÈS** avoir reçu votre offre de participation :
 - ◇ Preuve du numéro d'assurance sociale (carte ou lettre)
 - ◇ Déclaration de crédit d'impôt personnel – TD1
 - ◇ Formulaire de dépôt direct—joindre un chèque annulé, un bordereau bancaire tamponné ou des renseignements sur le compte que vous avez imprimés à partir des services bancaires en ligne
 - ◇ Documents justificatifs, au besoin

Questions et réponses (Q&R) :

Q : Comment puis-je postuler pour un poste de cadet-cadre d'été?

R : Les candidatures de cadets-cadres doivent être soumises par l'intermédiaire de Forteresse par le personnel de votre corps de cadets/escadron. Parlez au personnel de votre corps de cadets/escadron le plus tôt possible pour leur faire savoir quels postes (jusqu'à cinq (5) par emplacement de CEC) vous intéressent afin qu'ils aient le temps de créer votre candidature. Vous devez également soumettre tous les documents justificatifs requis (p. ex., CV, lettre de motivation, portfolio) avant la date limite de dépôt de candidatures. Veuillez consulter les notes de la liste des postes de cadets-cadres pour savoir si des documents justificatifs sont requis avec votre candidature.

Q : Comment mon grade sera-t-il déterminé?

R : Si vous êtes sélectionné(e) pour un poste de cadet-cadre, votre Offre de participation précisera le département ou le cours auquel vous serez affecté(e). En règle générale, les grades supérieurs à M2/SGT sont déterminés en fonction de votre rendement durant la semaine de formation préalable au camp pour les cadets-cadres. Si vous souhaitez être considéré(e) pour un rôle de cadet-cadre supérieur (PM1/ADJUC/ADJ1 ou PM2/ADJUM/ADJ2), indiquez « Cadet-cadre supérieur » comme premier choix, suivi d'un ou de plusieurs postes dans un département ou un cours qui vous intéresse.

Q : Que se passe-t-il si je présente ma candidature après la date limite?

R : Les candidatures en retard ou incomplètes seront acceptées, mais seront examinées à un niveau de priorité inférieur ou ajoutées à un bassin de candidatures utilisées pour combler des postes vacants au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles. En raison du délai, les candidatures tardives ne seront pas prises en compte par le CND pour la sélection initiale; toutefois, si un candidat en retard possède des qualifications particulières, il peut encore être pris en considération pour un poste spécialisé s'il devient disponible.

Q : Qu'est-ce que le CND?

R : Le comité national de la dotation (CND) est un nouveau processus centralisé conçu pour veiller à ce que les candidats qualifiés et expérimentés soient dûment pris en considération pour les postes prioritaires et spécialisés au sein des CEC partout au Canada. En évaluant les candidatures à l'échelle nationale, le CND vise à s'assurer que vos compétences, qualifications et expérience correspondent à l'un de vos postes/emplacements préférés où vous pouvez avoir le plus d'impact. Ce processus vise également à s'assurer que les postes dans les régions où il pourrait y avoir un manque de candidats locaux disponibles sont comblés, contribuant ainsi au succès du programme d'été à l'échelle nationale.

Q : Que sont les « postes prioritaires et spécialisés »?

R : Il s'agit de postes pour lesquels des compétences, certifications/qualifications ou expériences particulières ont été identifiées comme étant essentielles aux opérations sécuritaires et efficaces d'un CEC ou de cours particuliers. Il s'agit également de postes qui ont des antécédents de manque de candidats disponibles ou expérimentés. Le CND vise à faire connaître l'expérience et les qualifications du personnel dans tous les CEC, augmentant ainsi les taux de dotation des postes et fournissant du personnel expérimenté pour encadrer et appuyer davantage des membres du personnel jeunes ou inexpérimentés dans ces rôles.

Q : Si je refuse le poste qui m'est offert, serai-je considéré pour un autre poste de cadet-cadre?

R : En général, une fois que vous avez reçu une offre de participation et que vous la rejetez, vous ne serez pas considéré pour un autre poste. Si vous avez une circonstance atténuante réelle qui vous empêcherait de faire le travail dans le poste offert, communiquez avec votre bureau de la dotation d'URSC pour en discuter avant de refuser votre offre.

Informations sur les CEC (Canada.ca)

<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/cadets-rangers-juniors-canadiens/cadets/activites-ete.html>



Informations pour les cadets-cadres (C365)

<https://cjcr365.sharepoint.com/SitePages/fr/Staff-Cadet-Application-Information.aspx>



Points de contacts régionaux pour la dotation :

Atlantique : W12RCSUCSTCStaffing@forces.gc.ca Est: MDN.CJURSCESTDotation-CJRRCSUEASTERNStaffing.DND@cadets.gc.ca

Centre : cjrccscentralj1employment@forces.gc.ca Nord-Ouest : northwestsummerstaff@forces.gc.ca

Pacifique : RCSUPAC.J1@cadets.gc.ca Attn: SEO